

nullité ordonnance

Par **cnog**, le **03/12/2008** à **13:01**

bonjour

un juge commissaire a admis une créance en indiquant un créancier tiers qui n'a aucun lien avec le débiteur.

cette ordonnance a été contestée devant la cour d'appel pour d'autres raisons car personne ne sait rendu compte de l'erreur.

L'arrêt d'appel n'a pas donné lieu à un pourvoi.

ma question est la suivante:

est il possible par requête de demander l'annulation de l'ordonnance en sachant que le représentant des créanciers vient de refuser la créance au motif "aucun lien avec le débiteur" et "aucun pouvoir pour ce tiers "

merci pour vos réponses

ch